



Institut de Formation aux Professions de Santé

Etablissement rattaché au Centre Hospitalier Pierre Oudot de Bourgoin-Jallieu

Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)

Institut de Formation des Aides-Solignants (IFAS)

Centre de Formation Continue



Erasmus+ Programme (ERASMUS)

Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur
(ECHE) 2021-2027

PROJET	
Acronyme	ECHE IFPS BOURGOIN-JALLIEU
Titre :	Candidature à la Charte ECHE INSTITUT DE FORMATION AUX PROFESSIONS DE SANTE DE BOURGOIN-JALLIEU
Contact coordinateur:	[Yngrid ACHARD], [Directrice IFPS de Bourgoin-Jallieu]

1. DÉCLARATION DE POLITIQUE ERASMUS

Participation dans Erasmus+
<p>L'institut de formation aux professions de santé (IFPS) rattaché au Centre Hospitalier Pierre Oudot, dont l'IFSI (Institut de Formation aux soins infirmiers) prépare des étudiants en soins infirmiers à l'obtention du diplôme d'Etat d'Infirmier donnant équivalence à un grade de licence professionnelle. C'est à ce titre que nous candidatons à la charte ECHE.</p> <p>Notre projet d'établissement intègre une dimension internationale, offrant depuis de nombreuses années, aux étudiants de 3ème année de licence, la possibilité d'effectuer un stage à l'étranger. La crise sanitaire de 2020 a mis un frein à cette mobilité internationale et notamment dans les pays émergents. Malgré les défis posés par cette crise sanitaire de 2020, nous aspirons à élargir notre programme de mobilité dans le cadre du projet ERASMUS+ en favorisant les échanges avec des pays européens et tiers.</p> <p>Cette initiative bénéficie du soutien du consortium de la Région Auvergne Rhône-Alpes, ainsi que de notre centre hospitalier et de la municipalité, tous engagés à promouvoir l'ouverture internationale et la mobilité dans le cadre de l'apprentissage.</p> <p>Promouvoir la mobilité étudiante et encourager les étudiants à élargir leurs horizons en participant à des échanges internationaux, renforçant ainsi leur ouverture d'esprit et leur adaptabilité sont essentiels pour notre institut.</p> <p>Notre volonté est que les étudiants puissent acquérir une perspective Européenne en leur permettant de:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Découvrir différentes cultures et systèmes de santé, enrichissant ainsi leur vision globale des soins infirmiers. • Favoriser l'apprentissage et la pratique d'une nouvelle langue, essentielle dans un contexte international. • Elargir les compétences pratiques des étudiants dans des contextes variés lors des stages cliniques à l'étranger <p>Ce projet s'appuiera sur le développement d'une coopération interinstitutionnelle dont les attendus sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les liens entre les établissements de formation infirmière, encourageant la coopération et la compréhension mutuelles entre les professionnels de la santé. • Échanger les bonnes pratiques en partageant des expériences et des méthodologies de travail avec des établissements de santé étrangers, permettant d'améliorer les pratiques professionnelles. • Permettre les mobilités entrantes et sortantes des professionnels de formation en santé <p>Nos objectifs de déploiement du dispositif ERASMUS+, :</p> <p>A court terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les stages étudiants à l'international, offrant ainsi à nos étudiants la possibilité de s'engager civiquement en Europe, d'accroître leur culture de l'altérité et d'interculturalité, de découvrir d'autres pratiques de soins et de développer une perspective européenne de la prise en charge des personnes soignées, qu'elle soit préventive, éducative, curative ou palliative. • Faciliter la mobilité des formateurs dans le cadre de la recherche de partenariat Européen et signature de convention si besoin. <p>A moyen terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elargir le programme à des échanges sur l'ensemble d'un semestre de formation pour les étudiants. <p>A long terme :</p>

- Déployer des programmes de coopération à destination des formateurs et du personnel administratif

Strategie, objectifs et impacts

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) constitue un des départements de l'IFPS (institut de formation aux Professions de Santé) qui regroupe aussi un Institut de Formation Aide-Soignant (IFAS) 61 élèves, un Centre de Formation Continue (CFC) et une Unité de Recherche Paramédicale (URP). L'IFSI accueille des promotions de 97 étudiants. L'IFPS de Bourgoin-Jallieu est situé dans le Nord Isère (38) qui bénéficie d'une démographie particulièrement dynamique. La commune de Bourgoin-Jallieu se trouve à 42 km du centre de Lyon et à 70 km de Grenoble.

L'IFPS (institut de formation aux Professions de Santé) est une structure de formation de statut service public rattachée au Centre Hospitalier « Pierre Oudot » (CHPO) sur le site du Médipôle de Bourgoin Jallieu (4.5 km de l'IFPS). L'institut de formation profite de son appartenance au Groupement Hospitalier du Nord Dauphiné (GHND). Ainsi il bénéficie d'une collaboration privilégiée avec les établissements du groupement :

- Centre Hospitalier Yves Touraine, Pont de Beauvoisin,
- Hôpital local, Morestel,
- Centre Hospitalier de La Tour du Pin.

Notre IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) est déjà engagé dans le développement d'un positionnement d'ouverture sur le territoire mais aussi à l'international dans une perspective de décloisonnement. Il s'agit ainsi d'identifier l'institut comme un acteur incontournable du territoire au service de la santé. Le second enjeu crucial est de proposer des innovations au service de l'amélioration de la qualité de la formation initiale et continue. A cet égard, notre centre de simulation en santé, inauguré en octobre dernier, offre un outil novateur pour professionnaliser nos étudiants.

Intégrer le programme ERASMUS+ représente une opportunité d'élargir l'offre de mobilité internationale. Notre institut s'est déjà doté d'un groupe référent du projet ERASMUS+.

Nous souhaitons ouvrir la mobilité aux étudiants de 3ème année de licence. Dans ce sens, un rétro planning est proposé.

Dans l'échéance de 2 ans, nous souhaitons réaliser des échanges au cours d'un semestre de formation et ensuite donner accès à toutes les opportunités du programme à l'ensemble des membres de l'institut (personnel administratif et pédagogique).

En rejoignant le consortium Auvergne Rhône-Alpes, nous pourrions bénéficier d'une approche collective pour la gestion administrative des bourses, ainsi que d'une mise en commun des compétences et des expériences, favorisant notamment la recherche de partenariats.

Notre institut accorde une importance primordiale au respect des principes transversaux tels que l'égalité de traitement et la non-discrimination pour tous. Notre projet pédagogique met l'accent sur des valeurs telles que le respect mutuel, l'écoute, la tolérance, la bienveillance, le partage, la solidarité, la confiance, l'empathie, le secret professionnel, l'éthique, l'engagement et la responsabilité professionnelle.

De plus, l'institut de Formation s'inscrit dans une démarche d'inclusion. Il est référencé H+, démarche régionale qui entend accompagner les établissements de formation afin qu'ils répondent à une charte d'engagement à respecter un ensemble de règles qui favorisent l'inclusion dans la formation initiale. Toutes les informations inhérentes à l'inclusion des personnes en situation de handicap sont disponibles sur notre site internet.

Les référents Erasmus+ pour l'institut de formation aux professions de santé de Bourgoin-Jallieu sont :

- Yngrid ACHARD, Directrice de l'IFPS
- Florence DURAND Adjointe de Direction
- Corinne ARMANINI : responsable de la coordination des stages
- Enseignants anglophones : Pierre MOURDON, Isabelle CROUZOUOLON, Cécile BENETTI
- Enseignant parlant l'italien : Cécile BENETTI

Indicateurs

Par le développement de la mobilité dans le cadre d'ERASMUS+, nous souhaitons accroître le niveau de qualification de nos étudiants, leur permettre de s'enrichir par la découverte d'autres systèmes de santé européens et de développer leurs compétences par le partage d'expériences. Il s'agit pour les étudiants de décroquer leurs représentations et de développer une ouverture à des cultures et des pratiques différentes. L'ensemble des compétences acquises (dont les soft skills) lors de la mobilité favorisent l'insertion professionnelle et l'emploi dans un milieu multiculturel.

Partir dans un pays étranger c'est aussi progresser dans une langue étrangère et s'ouvrir à une pratique interculturelle des soins mais aussi à une approche anthropologique des soins tels que définie dans le référentiel de formation du diplôme d'état d'infirmier. C'est également découvrir des nouvelles modalités de formation et échanger sur des approches pédagogiques différentes.

Cette découverte a pour but de permettre aux futurs professionnels de développer une identité européenne et ainsi une meilleure coopération au sein de l'union européenne, comme le permet leur diplôme.

Evaluation du programme Erasmus +

Mesures sur le plan qualitatif :

- Rédaction par l'étudiant ou le personnel au retour de sa mobilité d'un écrit sur l'altérité et l'analyse réflexive de ses apprentissages.
- Présentation orale à ses pairs de l'expérience et des apprentissages réalisés.
- Bilans de satisfaction des étudiants entrants et sortants et des personnels avec axes d'amélioration proposés par les bénéficiaires.

Mesures sur le plan quantitatif :

- Nombre de mobilités entrantes et sortantes réalisées tant des étudiants que des personnels de l'institut.
- ECTS acquis en mobilité pour les étudiants.
- Taux de satisfaction des étudiants entrants et sortants et des professionnels de l'institut ayant réalisé la mobilité.
- Nombre de réunions réalisées.
- Nombre d'évènement Erasmus+.
- Nombre d'étudiants sensibilisés.
- Impact du dispositif Erasmus+ sur l'attractivité de l'IFSI (augmentation des inscriptions)

2. ORGANISATION

2.1 organisation générale

La formation infirmière est organisée sur une base horaire égalitaire entre apports théoriques en institut de formation et stages cliniques. Pour notre institut, les connaissances théoriques sont fondamentales mais l'expérience pratique en milieu clinique est indispensable à l'acquisition des compétences nécessaires à la pratique professionnelle. Nous apportons une importance toute particulière à la qualité de cette formation clinique. Nous développons une offre de stages très diversifiée au bénéfice des étudiants avec de nombreux partenaires de stages.

Dans le cadre du développement du dispositif ERASMUS+, les membres anglophones de l'équipe de l'institut de Formation accompagneront les étudiants dans l'élaboration de leur projet ainsi que dans l'accompagnement des démarches administratives. Le processus administratif lié à la mobilité sera digitalisé.

Notre institut fait partie du groupement de stage « interIFSI » de Grenoble. Il s'agit d'un groupement qui associe les instituts de formation en soins infirmiers du Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble (CHUGA), de Saint Egrève, et Grenoble compétences (Croix rouge). Ce groupement coopère dans le cadre de la gestion de l'offre de stage sur le territoire pour les étudiants. Ainsi, nous disposons sur notre territoire situé entre Grenoble, Lyon, Morestel et Beaurepaire d'une offre de stage tout à fait satisfaisante en termes de disciplines :

- Soins de courte durée en centre hospitalier de proximité, Centre hospitalier universitaire de Grenoble, Cliniques privées,

- Long séjour : en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes médicalisés mais aussi en soins de suite et de réadaptation,
- Lieu de vie/santé publique : lycées, collèges, service de santé en entreprise,
- Psychiatrie : en hôpital et/ou clinique privée en santé mentale, en structure intra et extra hospitalière du territoire berjallien mais aussi grenoblois et pour quelques places de stage, en centre pénitentiaire dépendant du centre hospitalier le Vinatier de Bron ainsi que des places en gérontopsychiatrie.

Chaque formateur est référent du suivi pédagogique de plusieurs étudiants dont il assure l'accompagnement dans son parcours de formation tant sur le plan théorique qu'en stage.

De plus, Chaque formateur est référent d'un certain nombre de terrains de stage dans lequel il est identifié. Il est le relai entre le terrain et l'IFSI (institut de formation en soins infirmiers), accompagne les professionnels de terrain à la construction de leur livret d'accueil et d'encadrement. Il réalise, en collaboration avec un professionnel du lieu de stage, les accompagnements d'analyse de situations cliniques des étudiants sur le lieu de stage.

Le projet d'institut a pour ambition de maintenir et d'optimiser la collaboration stage/institut. Dans ce cadre, l'institut propose, depuis de nombreuses années, un Groupe d'Encadrement Pédagogique composé de tuteurs de stage et de cadres de santé formateurs. 3 à 4 rencontres par an sont organisées pour échanger sur les besoins des tuteurs et des apprenants.

L'institut de formation aura pour objectif de communiquer sur le programme Erasmus+, les possibilités offertes par ce programme, les enjeux de l'accueil des étudiants, la plus-value apportée tant aux étudiants en mobilité entrante et sortante que pour l'institution.

Le projet d'institut a pour axe prioritaire de limiter les ruptures de formation. Les dispositifs mis en place participeront pleinement à l'accueil, l'accompagnement et la réussite de la mobilité entrante Erasmus+ des étudiants. Les dispositifs sont les suivants :

- L'organisation d'un retour de stage à l'IFPS une fois par semaine durant le 1er stage puis une fois sur chaque autre stage afin de permettre à l'étudiant d'évoquer en groupe son rapport d'étonnement puis de travailler sur ses représentations, ressentis, ses besoins et objectifs.
- Un groupe « co-construction » entre cadres de santé formateurs et de terrains est organisé à l'IFPS. Il a pour objectif d'échanger et de travailler autour de sujets en lien avec la politique d'accueil de l'établissement, la construction d'outils d'accompagnement et la professionnalisation de l'étudiant.
- Chaque étudiant réalise sur chaque stage une analyse de pratique professionnelle en présence des professionnels de terrain des formateurs de l'IFPS. Ce temps est aussi un moment d'échange sur le déroulement du stage avec l'étudiant mais aussi avec le professionnel de proximité et/ou tuteur de stage.
- Chaque terrain de stage a rédigé un livret d'accueil des stagiaires qui est disponible sur la plateforme universitaire dédiée aux étudiants. Chaque partenaire de stage a identifié un maître et un tuteur de stage.

Concernant la mobilité sortante Erasmus + :

- Une communication sera développée sur le site internet, lors des journées portes ouvertes et dans les différents documents de présentation de l'institut (plaquette de présentation, flyer...)
- Un temps d'informations dès la rentrée universitaire sera programmé pour informer dès la 1ère année chaque étudiant et renouveler en cours de formation notamment à propos des objectifs et l'organisation de la mobilité.
- L'IFSI maintiendra, au même titre que celle déjà en place, une séance de préparation à la mobilité sortante collective avec un psychologue. Cette séance a pour but de permettre à l'étudiant d'évoquer ses représentations, ses craintes et ses envies. Cette séance est à nouveau programmée au retour de mobilité. Elle est l'occasion pour l'étudiant de faire le point sur l'écart entre ses représentations et la réalité découverte en mobilité ainsi que son vécu durant sa mobilité internationale. Le groupe est source d'enrichissement mutuel.
- Les partenariats créés avec les pays concernés conduiront à un échange des pratiques et l'élaboration de conventions tripartites (contrats pédagogiques) qui encadreront la mobilité Erasmus+ sortante de l'étudiant.
- Des suivis réguliers seront organisés par le formateur référent de la mobilité en visioconférence mais aussi en utilisant les réseaux sociaux types WhatsApp. L'étudiant sera informé qu'il peut joindre le formateur concerné soit par visioconférence, mail et ou appel téléphonique. L'ensemble des coordonnées lui seront fournies dans le guide de mobilité Erasmus+ et l'application Euro App Mobility.

Concernant les projets de coopération dans le programme Erasmus + :

- L'institut de formation s'engagera dans un premier temps à développer les partenariats nécessaires au développement de la mobilité. Les formateurs responsables de la mobilité ainsi que les adjoints

administratifs pourront être amenés à se déplacer pour rencontrer les responsables de la mobilité des étudiants des universités/ instituts de formation partenaires.

2.2 Démarche qualité

Conformément au programme Erasmus+, l'IFSI vise la modernisation et l'internationalisation de l'enseignement supérieur. L'institut de formation est inscrit dans une démarche d'amélioration continue. Il a été certifié Qualiopi sans aucune réserve en juin 2023. Cette démarche contribue à l'amélioration continue de la qualité du processus de formation, notamment par la prise en compte de la satisfaction des usagers (étudiants, formateurs, partenaires), parties prenantes de la mise en place d'améliorations. De fait, le dispositif Erasmus + sera évalué via un questionnaire de satisfaction disponible sur une plateforme type « framaforms® ». Ce type d'outil digitalisé, facile d'accès via un smartphone, permet une meilleure diffusion, contribue à l'augmentation du nombre de réponses obtenues et améliore l'analyse des données récupérées.

Nous avons également mis en place un dispositif de signalement des événements indésirables sur notre logiciel qualité Intraqual® (digitalisé et accessible en distanciel). L'évènement indésirable déclaré est ensuite analysé par le comité de pilotage qualité de l'IFPS et tracé dans le plan d'amélioration continu. Une réponse est apportée à la personne ayant fait la déclaration.

Membres du COPIL Qualité :

- La Direction Mme ACHARD Yngrid et Mme DURAND Florence
- La coordination des stages : Mme ARMANINI Corinne
- Les formateurs responsables de la formation : Mmes GARANDET Brigitte, POLLOSSON Florence, RABATEL Françoise et Le BRETON Christine
- Equipe administrative: Mme ARNAUD Delphine.

Cette démarche est primordiale pour pérenniser le dispositif Erasmus + et mettre en œuvre une formation de qualité à destination de nos étudiants. Les questionnaires seront disponibles sur Framafoms® avec possibilité d'accès via un lien internet ou un QR code :

- Questionnaire de satisfaction de stage
- Questionnaire de satisfaction de mobilité entrante des étudiants
- Questionnaire de satisfaction de mobilité sortante des étudiants
- Questionnaire de satisfaction des Unités d'Enseignement suivies
- Questionnaires de satisfaction des professionnels bénéficiant du programme Erasmus +
- Mise en place d'un groupe de travail spécifique du programme Erasmus + dans le but de le pérenniser et développer cette activité.
- Etude par le COPIL qualité de l'institut des situations à risque et/ou événements indésirables afin d'apporter des réponses et remédiation le cas échéant

2.3 Communication et visibilité

La promotion de la mobilité internationale sera réalisée via l'ensemble de nos moyens de communication aujourd'hui existant :

- Le compte Facebook : <https://www.facebook.com/IFPS.Bourgoin.Jallieu38/>
- Le compte Instagram, : <https://www.instagram.com/ifpsbourgoinjallieu/>
- Le site internet IFPS de Bourgoin : <https://ghnd.fr/ifps/>
- Les journées portes ouvertes organisées une fois par an.
- L'organisation de journées type ERASMUS+ Days en articulation avec le consortium Auvergne RHONE-ALPES.
- L'organisation de communication inter promotion comme déjà réalisé dans le cadre de stage à mobilité internationale hors dispositif ERASMUS+.

- La communication du rapport d'activités dans le cadre de nos instances de gouvernance.
- La participation aux forums des étudiants, mondial des métiers, lycées.
- L'institut facilite l'échange en mettant à disposition des étudiants en mobilité l'ensemble des informations administratives sur la plateforme universitaire et le fera également sur l'application ERASMUS+ euro APP mobility.
- L'institut de formation dispose d'un réseau d'élus locaux et associatif tel que le Lions club, très actifs dans le domaine de la mobilité qui seront un soutien pour accompagner les étudiants en mobilité dans la recherche de logement mais aussi pour leur intégration sur le territoire. La mairie soutient et favorise activement la mobilité des étudiants et des apprentis du territoire. Elle se mobilise dans le cadre de l'organisation de journées de l'apprentissage et découverte de la mobilité ERASMUS+.
- Par ailleurs une journée de partage d'expériences est programmée après chaque mobilité avec présentation du projet, l'ensemble des activités réalisées, des compétences acquises ainsi que la découverte d'une culture et d'une prise en charge soignante différente. L'étudiant montre ainsi la plus-value de cette mobilité, et suscite l'envie à ses pairs de vivre une expérience similaire. Nous développerons le même dispositif dans le cadre du programme Erasmus+.
- L'ensemble des résultats seront communiqués à nos partenaires institutionnels (ARS, financeurs, etc.) dans le cadre de l'instance de gouvernance de l'institut: Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut (ICOGI).

Nous ouvrons la mobilité aux étudiants de 3ème année de licence. Pour ce faire, une communication est réalisée et un rétro planning mis à jour chaque année est disponible pour tous :

- Dès la fin de la première année, les étudiants sont informés en séance plénière de la possibilité de monter un projet de mobilité
- Un document de présentation de la mobilité est mis à disposition des étudiants dans la plateforme de partage universitaire.
- Les critères de validation du projet sont présentés aux étudiants et disponibles sur la plateforme universitaire.
- Les étudiants sont accompagnés dans leur projet par le formateur responsable de la coordination des stages.
- La validation du projet porté par les étudiants est réalisée par une commission composée de la direction, du coordinateur des stages et de formateurs référents de l'année de formation.
- Avant le départ en mobilité, l'étudiant remet au formateur responsable l'ensemble des documents requis pour la mobilité (attestation d'assurance, inscription fil d'Ariane, vaccination le cas échéant...)
- Avant le départ, le formateur responsable de la coordination des stages remet à l'étudiant l'ensemble des documents nécessaires à la mobilité (fiche d'évaluation des compétences en stage, convention de stage...)
- Les échanges seront réalisés avec l'aide du réseau élaboré dans le cadre du consortium de la Région Auvergne Rhône-Alpes.
- Le suivi de la mobilité (transport, installation, déroulé du stage) est assuré par le formateur responsable de la coordination des stages. Ce suivi est réalisé via différents modes de communication dont la création de groupe sur différents réseaux sociaux dont WhatsApp.
- Dans le cadre des mobilités actuellement réalisées, les étudiants savent qu'ils peuvent joindre les formateurs référents de la mobilité à tout moment. Il en sera de même dans le cadre des échanges du programme Erasmus +.
- Une présentation de la mobilité réalisée par les étudiants est effectuée aux autres promotions dans le but de partager l'expérience et susciter des projets.
- Les étudiants ayant réalisé une mobilité deviendront les ambassadeurs du programme Erasmus+ et seront sollicités dans le cadre de chaque communication auprès des étudiants et établissements partenaires.

3. MISE EN OEUVRE DES PRINCIPES DE LA CHARTE ECHE

3.1 Principes fondamentaux

Face à l'évolution du contexte législatif, l'IFPS est engagé dans la démarche de certification QUALIOPI en application du décret n°2019-565 du 6 juin 2019, modifié par l'arrêté du 24 juillet 2020. En parallèle, l'IFPS développe une politique inclusive en faveur des personnes porteuses de handicap en leur proposant un accompagnement individuel adapté et est référencé charte H+. Dans le cadre de cette charte, l'institut est accompagné dans cette démarche par l'organisme Alter-égal, missionné par la Région Auvergne Rhône-Alpes (à l'initiative de ce dispositif).

Accompagner les étudiants dans l'adaptation de leurs stratégies d'apprentissage à ces nouvelles exigences fait donc à la fois partie du projet institutionnel avec l'objectif « renforcer les parcours et l'accompagnement personnalisé afin de limiter les ruptures de formation des apprenants », et à la fois aux exigences des certifications QUALIOPI et H+.

Dès le processus de sélection, les candidats sont informés que notre institut de formation a obtenu la charte H+ et peut leur proposer un accompagnement personnalisé dans leur parcours de formation.

Dès leur l'entrée en formation, les étudiants sont informés de l'ensemble des aides auxquelles ils peuvent prétendre. Ils ont également connaissance de la possibilité d'accès à la santé universitaire, le CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires), les assistants sociaux et personnes ressources.

L'obtention de la charte ECHE et le développement du programme Erasmus+ participeront au développement de notre attractivité auprès des candidats et étudiants.

L'IFSI a à cœur de valoriser une culture de la diversité et de garantir un environnement d'études et de travail qui respecte le droit indéniable à l'épanouissement intellectuel et professionnel, indépendamment de l'origine ethnique, la nationalité, l'âge, l'orientation sexuelle, la religion et la croyance, le handicap, la situation sociale ou familiale.

L'IFSI s'appuie sur les valeurs fondamentales propres à l'exercice de la profession infirmière, et sur des valeurs partagées par l'ensemble de l'équipe telles que le respect, l'écoute, l'autonomie, la responsabilité, l'honnêteté, l'humanisme. De ces valeurs découlent des attitudes notamment :

- L'écoute, qui consiste à se rendre accessible à l'autre, à lui donner de l'attention, du temps, de la présence avec une attitude de neutralité bienveillante et de non-jugement.
- L'accompagnement, qui consiste à faire preuve d'une attention constante, d'une présence étayante au sein d'un cadre pédagogique structurant.

L'IFSI soutient donc une politique inclusive à travers une approche qui vise à promouvoir les bonnes pratiques et respecter les engagements de ses missions pour l'Égalité entre les femmes et les hommes et de Lutte contre toute forme de discrimination.

Pour favoriser la réussite de la mobilité, l'ensemble du processus est décliné dans un dossier présenté dès le début de la 2^{ème} année de formation (semestre 3) et mis à disposition sur la plateforme dédiée aux étudiants. Une fois le dossier renseigné et la candidature acceptée, les étudiants bénéficient d'une séance de préparation collective avant le départ et d'une séance lors du retour de la mobilité avec un psychologue. Cette séance a pour but :

- Avant le départ en stage, de permettre à l'étudiant de préparer son stage en réfléchissant notamment à ses représentations, ses ressources personnelles et les éventuelles difficultés auxquelles il pourrait être confronté.
- A son retour de stage, de permettre à l'étudiant d'exprimer son ressenti, ses émotions, son vécu personnel et l'accompagner en cas de nécessité.

ECTS

Le Diplôme d'état d'infirmier donne droit 180 ECTS sur l'ensemble des 3 ans de formation.

L'ensemble du référentiel d'activités et de formation sont disponibles sur la plateforme MOODLE Lyon1 Formation infirmière IFPS Bourgoin-Jallieu.

Le projet pédagogique de l'IFSI et le règlement intérieur sont consultables sur le site internet de l'institut : <https://ghnd.fr/ifps/>.

A terme, l'IFSI s'engage à rendre disponible tous ces documents en anglais sur l'application Erasmus+.

Chaque mobilité fera l'objet d'un contrat pédagogique préalable avec l'établissement partenaire qui spécifiera les conditions d'octroi des ECTS acquis dans le cadre du dispositif d'évaluation. Les étudiants en mobilité sortante partiront avec la convention de stage ou de formation dans le cas d'une mobilité de semestre, la fiche d'évaluation des compétences traduites dans la langue du pays d'accueil. L'étudiant en mobilité sortante ou entrante, acquiert durant sa formation les ECTS inhérents à l'évaluation des unités d'enseignement suivis et des stages réalisés.

Conformément à la législation, l'étudiant part en mobilité avec une fiche d'évaluation des compétences en stage rédigée dans la langue du pays. Concernant l'IFSI, conformément au référentiel de formation, les ECTS acquis en stage sont

équivalents à 1 semaine de stage = 1 ECTS. L'étudiant étranger qui réalise sa mobilité de stage entrante dans notre institut se verra attribuer le nombre d'ECTS équivalent selon l'accord passé avec son institut de Formation ou université partenaire. Les ECTS acquis en stage seront validés par la commission d'attribution des ECTS, conformément au référentiel de formation.

Si l'étudiant n'obtient pas les ECTS stage ou unité d'enseignement suivis, il pourra rencontrer un formateur et avoir accès à sa copie. Il bénéficiera d'une session de rattrapage durant le semestre.

L'ensemble des résultats obtenus sera notifié sur une fiche récapitulative de semestre remise à l'étudiant. Il aura également accès à l'ensemble des résultats obtenus sur la plateforme dématérialisée dédiée aux étudiants (My-Komunoté®) qui reprend l'ensemble des informations inhérente à la formation (agenda de l'étudiant, planning de sa promotion, relevé de notes par semestre, accès aux résultats de formation en stage, suivi pédagogique, gestion des absences).

Carte d'étudiant européenne et application Erasmus+

L'établissement est attaché à la digitalisation. La carte européenne étudiant et l'application seront utilisées et développées. La carte étudiante IZLY est déjà utilisée pour l'ensemble de nos étudiants. Elle est éditée par l'université du territoire Lyon 1 qui a une longue expérience du programme Erasmus+. Elle est remise aux étudiants à chaque rentrée universitaire. Nous profiterons de cette expertise de l'université Lyon 1 pour la mise à disposition des cartes européennes étudiantes et plus largement pour la mise en œuvre du programme Erasmus+.

Dans le cadre de l'obtention de la Bourse Régionale Auvergne-Rhône-Alpes, dispositif spécifique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le dispositif est maintenant totalement dématérialisé depuis 2019. L'IFSI a ainsi déjà l'habitude de travailler de cette manière. Nous sommes attentifs au suivi de nos étudiants dans cette démarche pour leur permettre l'octroi de l'ensemble de la bourse dans les meilleures conditions.

Soucieux de l'innovation, de l'efficacité et du respect de l'environnement, nous avons répondu à un Appel à Manifestation d'Intérêt proposé par la Région Auvergne Rhône Alpes pour bénéficier d'un accompagnement à la digitalisation du dispositif de formation. Nous avons obtenu cet accompagnement avec comme plan d'actions :

- Pédagogique : digitalisation de la formation et utilisation de l'intelligence artificielle dans le cadre des pratiques pédagogiques
- Administratif : simplification et dématérialisation de la gestion administrative du processus de formation (de la sélection à la diplomation).

Compte tenu de notre activité actuelle et de notre capacité de digitalisation, nous serons dès l'obtention de la carte ECHE, en mesure d'utiliser l'application Erasmus+ digitale. Cette application sera un atout majeur de simplification des démarches liées à la mobilité et l'accompagnement de l'étudiant dans sa mobilité (avant, pendant et après). Nous pourrions donc nous connecter via EWP grâce au module OLA. Les accords interinstitutionnels conclus avec nos partenaires seront ainsi dématérialisés.

Des pratiques respectueuses de l'environnement

Le centre hospitalier Pierre OUDOT de rattachement s'est engagé depuis plusieurs années dans la transition écologique et énergétique concernant les huit thématiques suivantes: énergie et eau, tri des déchets, alimentation, transport, communication et achat responsable. Audrey GIRAULT, Conseillère en Transition Ecologique et Energétique est dédiée à cette mission. Pour l'IFPS, un référent développement durable est nommé: Mme GARANDET Brigitte, cadre de santé formateur. Elle est membre du groupe « Transition Ecologique et Energétique »

Au sein de notre institut, les mesures suivantes sont mises en place :

Les professionnels sont dotés d'ordinateur portable avec connexion sécurisée, ils peuvent réaliser du télétravail à raison d'une journée par semaine.

L'étudiant tout comme les professionnels ont la possibilité de se rendre en sur le centre hospitalier Pierre Oudot de Bourgoin-Jallieu (centre hospitalier de rattachement) en utilisant les transports en commun, notamment une ligne de bus partant du centre-ville et desservant l'agglomération jusqu'au Médipôle. Des emplacements de stationnement pour vélos sont disponibles dans l'enceinte de l'établissement.

En outre, la ville propose un parc de vélos et trottinettes électriques accessibles par abonnement. Pour les étudiants arrivant de Lyon, trois gares ferroviaires sont accessibles en train, puis des services TER ou bus express permettent de rejoindre Bourgoin.

Un garage à vélo est disponible sur l'institut pour tous. Les professionnels de l'IFPS qui se rendent à l'institut en utilisant leur vélo bénéficient d'une indemnité calculée selon la législation en vigueur.

L'IFPS, soucieux de l'environnement et de la réduction de l'empreinte carbone, met à disposition une plateforme numérique regroupant tous les documents nécessaires à l'enseignement et un logiciel de gestion de la formation,

favorisant ainsi le téléchargement et la consultation en ligne et éviter tout format papier. L'accès aux revues professionnels est possible avec l'abonnement électronique pour tous : EM-PREMIUM, CAIRN.

Dans le cadre de sa politique écoresponsable, l'institut encourage les gestes respectueux de l'environnement, tels que la fermeture des fenêtres pendant les interours, la fermeture des portes à l'entrée et à la sortie de l'établissement, ainsi que l'extinction des lumières à la fin des cours. Des dispositifs spécifiques ont été mis en place, notamment des systèmes automatiques de lumière dans les couloirs pour limiter la consommation d'énergie et la présence de points de tri des déchets.

De plus, des fontaines à eau sans gobelet sont disponibles pour inciter les étudiants et les professionnels à utiliser leurs propres gourdes. Des gobelets réutilisables peuvent également être achetés auprès de l'association étudiante du Bureau Des Etudiants.

L'institut a mis en place une cabane à lire à destination de tous. Ainsi, étudiants et professionnels peuvent apporter et/ou prendre des livres à disposition de chacun. Par ailleurs, nous envisageons la mise en place d'une journée « troc » durant laquelle les étudiants et professionnels pourront procéder à des échanges de vêtements ou matériel qu'ils n'utilisent plus et qui pourraient trouver une seconde vie auprès d'autres personnes.

Enfin, dans le cadre de leur mobilité sortante, les étudiants sont encouragés à privilégier le train plutôt que l'avion et à utiliser les transports en commun au lieu de leur véhicule personnel.

Les règles d'indemnisation des stages et déplacements de la Région Auvergne Rhône Alpes favorisent le recours aux transports en commun, avec le remboursement du co-voiturage et l'utilisation de plateformes telles que BlaBlaCar® et Mov'ici® sur présentation de facture dématérialisée. Dans la continuité de toutes ces démarches, l'IFPS incitera les différents bénéficiaires d'une bourse de mobilité Erasmus+ à privilégier les modes de transport éco-responsables pour se rendre sur leur lieu de mobilité.

Engagement civique et citoyenneté active

L'IFSI développe la citoyenneté des étudiants grâce à la participation à des journées citoyenneté. En effet les étudiants sont sollicités pour la réalisation d'exercice avec les pompiers. Il s'agit de journée de démonstration à destination de lycéens dont le sujet est la prévention routière. L'institut soutient l'ensemble des activités en cohérence avec notre projet pédagogique.

Les étudiants font partie intégrante de la vie institutionnelle de l'établissement. Ils participent à sa gouvernance. Deux représentants de chaque promotion sont élus pour chaque année de formation. Dans ce cadre, leur engagement citoyen est sollicité. Ils participent à chaque instance et ont droit de vote selon le référentiel de formation en vigueur. Ils sont également sollicités dans le cadre du conseil de vie étudiante qui se réunit deux fois par an. Ils peuvent dès lors faire des propositions d'amélioration des conditions de vie étudiante.

Les Etudiants entrant en mobilité seront présentés/intégrés à l'association du BDE (bureau des étudiants) investie dans l'institut en termes de réalisation d'actions en faveur des étudiants mais aussi d'associations type Téléthon, octobre rose...). Un tutorat entre étudiants ayant déjà bénéficié du programme Erasmus et ceux souhaitant y participer sera mis en place pour permettre un accompagnement par les pairs. L'implication des étudiants dans le programme Erasmus+ permettra le développement de la conscience européenne, le sentiment d'appartenance à l'union européenne et favorisera l'émergence de l'identité européenne. L'établissement sera attentif et soutiendra toute initiative de développement d'action européenne dans le cadre de ses activités proposées.

De même les étudiants seront sollicités pour adhérer à l'association locale ESN ERASMUS+ Student Network lyonnaise. Elle sera un soutien précieux à l'accompagnement de la mobilité de nos étudiants.

3.2 Activités de mobilité

Mobilité étudiants/personnel

Les informations nécessaires sont disponibles sur notre site internet, la plateforme universitaire et parcoursup. Les documents disponibles sont :

- Le référentiel de formation,
- L'organigramme de l'institut,
- Le projet pédagogique et le projet de formation défini pour chaque année de formation
- Les personnes à contacter

Les étudiants bénéficient d'une plateforme universitaire sur laquelle l'ensemble des documents administratifs et pédagogiques sont à disposition. Les documents spécifiques à l'IFSI de Bourgoin-Jallieu sont tous mis à jour chaque année et disponibles sur le site internet de l'établissement: <https://ghnd.fr/ifps/>. Ces documents seront traduits en anglais

pour une meilleure compréhension des potentiels futurs partenaires. Les supports de cours dépendant de l'université font l'objet de mise à jour régulière par les groupes de travail interIFSI en partenariat avec l'université. Ils sont disponibles sur la plateforme universitaire à destination des étudiants.

Les étudiants bénéficient tous d'une adresse mail spécifique à la formation: nom.prénom@ghnd.onmicrosoft.com. Cette dernière facilite la transmission d'informations par échange de courriel. Des groupes de promotion sont constitués, ce qui permet à l'ensemble des étudiants de disposer de toutes les informations dans les mêmes conditions.

L'ensemble des informations seront également disponibles dans l'application ERASMUS+. Les formateurs référents de la mobilité seront chargés de veiller à la mise à jour des contenus.

Comme précisé précédemment, l'institut de formation est également référencé charte H+. Nous accompagnons les étudiants en situation de handicap. Chaque étudiant est informé de l'ensemble des dispositifs mis en place pour les accompagner.

Une commission se réunit et statue sur les aides accordées aux étudiants en situation de handicap et informe l'équipe pédagogique des actions spécifiques à mettre en œuvre tant sur le plan de l'enseignement, de l'évaluation que des aides-techniques.

Dans le cadre des activités du consortium Auvergne-Rhône-Alpes que nous souhaitons intégrer, il est prévu de travailler à la traduction du référentiel d'activités et de formation infirmières.

Accords interinstitutionnels pour la mobilité d'études et d'enseignement (avant mobilité)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la mobilité, l'équipe de direction, administrative et chargée de la mobilité s'engage à signer des engagements tripartites après études des attendus en termes d'enseignement et de certification (niveau de langue attendu, système de notation, d'évaluation...).

Comme développé précédemment concernant la mobilité sortante, l'étudiant doit construire un projet de mobilité comportant les éléments suivants :

- Présentation du pays dans lequel il souhaite se rendre : géographie, historique, politique, culture, religions principales
- Politique de santé du pays : organisation sanitaire, pathologies prévalentes, expertises
- Les contraintes sanitaires : vaccinations obligatoires, recommandations sanitaires le cas échéant
- Lieu d'hébergement prévu
- Présentation de ses motivations et objectifs de stages concrets, spécifiques et réalisables.

La validation du projet est réalisée par la commission mobilité internationale Erasmus + composée de la Direction et de formateurs référents du dispositif. Les critères sont précis. Ils relèvent :

- De l'acquisition des ECTS en formation de l'étudiant
- Des motivations recevables
- De l'implication sérieuse de l'étudiant pour l'élaboration du dossier de mobilité Erasmus +

Toute mobilité entrante fera l'objet d'une étude du dossier de l'étudiant dans les mêmes conditions et fera l'objet d'accord préalable avec l'institution d'origine de l'étudiant.

Au-delà de cette validation, un contrat d'accord préalable sera formalisé avec l'établissement d'accueil pour définir l'ensemble des caractéristiques de la mobilité.

Les étudiants en mobilité entrante :

Les dossiers des étudiants seront étudiés par la même commission qui statuera sur la faisabilité de la mobilité: niveau de langue, objectifs réalisables, motivations. Après accord avec l'établissement d'origine de l'étudiant concernant les unités d'enseignement à suivre, le type de stage à réaliser alors la mobilité sera confirmée.

Les étudiants en mobilité entrante qui suivront des unités d'enseignements seront évalués selon les mêmes modalités que les étudiants de notre établissement. Les modalités et dates d'évaluations sont disponibles dans le projet de formation par année sur notre site internet et sur la plateforme universitaire et la plateforme MyKomunoté®.

La correction des évaluations individuelles est réalisée de façon anonyme pour assurer l'égalité de traitement des étudiants ainsi que l'objectivité du correcteur. Les notes sont enregistrées dans le logiciel de formation (Formeis®) puis validées par la Commission d'attribution des Crédits Européens puis rendus disponibles aux étudiants grâce à l'interface destinée aux étudiants (MyKomunoté®).

Notre établissement a reçu la certification Qualiopi, il s'est engagé dans une démarche d'amélioration de la qualité. Un COPIL qualité est créé et s'attache à veiller au respect des règles de bonnes pratiques. Il se réunit pour étudier les

situations à risques et/ou signalée comme évènement indésirable afin d'apporter une réponse ainsi que des éléments de remédiation. L'ensemble du processus est transparent et fait l'objet de réponse institutionnelle.

L'ensemble de nos processus qualité sont rendus disponibles pour les établissements partenaires de mobilité à l'international.

Chaque mobilité entrante et sortante fera l'objet d'un contrat pédagogique tripartite entre notre institut de formation, l'établissement partenaire et l'étudiants en mobilité.

Les personnes responsables de la mobilité internationale Erasmus + à contacter sont :

- Y. ACHARD Directrice
- F. DURAND adjointe de Direction
- C. ARMANINI responsable de la coordination de stages
- S. ZOCCA : assistante administrative

Soutien aux étudiants/personnel sortants

Dans le cadre de la mobilité internationale, les étudiants en mobilité entrante et sortante devront prouver leur niveau de langue. Pour ce faire ils devront remettre une certification d'État telles que le Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES) ; Les étudiants devront avoir acquis le niveau B2. Cette décision fera l'objet d'un accord entre les établissements partenaires de la mobilité Erasmus+.

Durant leur formation, les étudiants de notre institut bénéficient d'une plateforme d'apprentissage de l'anglais (mischool) qui leur permet d'acquérir le vocabulaire médical de base nécessaire à la l'exercice de la profession. Ils bénéficient également de cours avec des formateurs anglophones et professeurs d'anglais. Le catalogue de cours est disponible sur notre site internet.

En outre, les étudiants seront encouragés à utiliser l'Online Linguistic Support (OLS) mis en place par la Commission européenne pour aider les participants à améliorer leur connaissance de la langue dans laquelle ils travailleront, étudieront ou feront du bénévolat à l'étranger.

Afin de préparer au mieux la mobilité, les étudiants seront mis en relation directe ou en ligne avec les étudiants ayant déjà réalisé une mobilité dans le pays afin d'échanger sur la culture du pays, coutumes, système de soins.

L'organisation d'Erasmus+ days conjoints avec d'autres établissements de formation ou spécifiques à notre institut de formation sera l'occasion de partager des expériences entre les étudiants ayant participé à une mobilité et les étudiants ayant un projet.

Les étudiants seront fortement sollicités pour s'investir dans les activités ERASMUS+ Student Network, ERASMUS+ Mundus Association, ERASMUS++ Student and Alumni Alliance.

De plus, Les étudiants en mobilité sortante devront également renseigner un dossier dans lequel ils développeront leur projet de mobilité en intégrant les informations qu'ils auront recherchées sur le pays concerné (culture, religion, politique et système de santé, législation spécifique (fin de vie, droit avortement, congés maladie...). Il s'agit pour les étudiants de préparer leur mobilité afin de permettre une intégration sereine durant leur stage et ainsi favoriser sa réussite.

Accompagnement des étudiants/personnel entrants (pendant la mobilité)

Pour faciliter l'arrivée en mobilité entrante, l'IFPS mettra à disposition une liste des logements disponibles sur la ville ainsi qu'une liste de personnes proposant des chambres à louer chez l'habitant à des étudiants en mobilité bénéficiant du programme Erasmus+.

Durant le temps de leur mobilité entrante, les étudiants pourront bénéficier de l'accompagnement des 3 formateurs référents de l'UE d'anglais qui seront chargés de l'évaluation du niveau d'acquisition de la langue. Durant leur parcours de Formation, les étudiants ont accès à une plateforme d'apprentissage de l'anglais médical: mischool.

Avant leur départ, les étudiants en mobilité recevront un code et mot de passe leur permettant d'utiliser la plateforme OLS (Online Linguistic Support). Celle-ci leur permettra de préparer leur mobilité et ainsi favoriser la réussite de celle-ci. L'équipe responsable du programme Erasmus+ de l'IFPS veillera à la réalisation de l'évaluation du niveau de langue obtenu par l'étudiant en mobilité sortante.

Les étudiants en mobilité entrante pourront également bénéficier de Français Langue Etrangère après évaluation de leur niveau de langue afin de permettre une meilleure intégration, de limiter les ruptures de formation et ainsi favoriser la réussite de chacun.

Lors de leur arrivée les étudiants étrangers bénéficieront d'une journée d'accueil durant laquelle l'organisation de l'institut de formation leur sera présenté. L'ensemble de l'équipe pédagogique et notamment les responsables pédagogiques et administratifs du projet Erasmus+ pourront les accompagner dans leur demande.

- L'ensemble des documents suivants, disponibles sur le site internet de l'IFPS, leur seront expliqués :
- Référentiel de formation,
- Projet pédagogique, projet d'année,
- Règlement intérieur de l'IFPS (déclinant les droits et devoirs des étudiants) dont ils prendront connaissance et en attesteront par leur signature.

Ils seront formés à l'utilisation du Logiciel intraqual. Celui-ci comporte l'ensemble des procédures, modes opératoires de l'IFPS et du centre hospitalier de rattachement mais aussi le formulaire de signalement des événements indésirables qu'il pourra utiliser le cas échéant (formulaire étudié en COPIL qualité qui renvoie systématiquement une réponse à l'étudiant).

Une adresse mail leur sera fournie et ils auront accès à l'ensemble des plateformes/site/logiciels au même titre que l'ensemble des étudiants de l'institut de formation.

L'étudiant en mobilité entrante sera inscrit dans notre établissement. Il sera intégré à la cohorte d'étudiant de l'institution. Il bénéficiera donc de l'assurance de l'établissement durant la réalisation de son stage. En revanche, comme chaque étudiant de l'IFPS il devra remettre à son arrivée une attestation d'assurance responsabilité civile. Il aura également accès au logiciel utilisé dans le cadre de la formation :

- Formeis : logiciel de formation sur lequel l'ensemble des résultats obtenus tant en stage que sur le plan théorique sont enregistrés. Conformément au référentiel de formation, à chaque fin de semestre la Commission d'Attribution des Crédits (CAC : instance de gouvernance de de l'institut de formation) se réunit pour valider l'ensemble des résultats obtenus par les étudiants. Une fois les résultats validés par cette instance, le logiciel Formeis permet l'impression de la fiche récapitulatives d'acquisition de semestre contenant les UE validées ainsi que les ETCS acquis. L'étudiant en mobilité entrante aura donc accès à ces résultats très rapidement en distanciel.
- MyKomunoté (interface dédiée au étudiants) qui permettent aux étudiants en mobilité entrante l'accès au planning de cours, aux résultats obtenus, à l'affectation de stage mais aussi au récapitulatif de ses absences. Ce logiciel propose également une messagerie qui permet de communiquer rapidement avec lui

Les étudiants en mobilité entrante seront présentés au BDE: Bureau Des Etudiants, association étudiante de l'IFPS qui concoure à améliorer la vie estudiantine. Les étudiants seront ainsi plus facilement intégrés à la vie hors de l'institut. Ils pourront également s'investir au sein de l'association et devenir membres actifs dans le cadre d'activités proposées par l'association (journée téléthon, octobre rose...) ou alors faire de nouvelles propositions.

Les étudiants en mobilité entrante seront mobilisés lors des journées de promotion du programme d'échange Erasmus+. Par ailleurs une vidéo « témoignage » de leur expérience et acquis grâce au programme Erasmus+ pourra être réalisée, avec leur accord, pour diffusion lors des journées de présentation et sur les réseaux sociaux de l'institut de formation. Ainsi chaque étudiant en mobilité entrante participera à la promotion du programme en faveur de son développement.

Au sein de l'institut, ils seront accompagnés des étudiants élus représentants de la promotion dans laquelle ils seront affectés puis présentés aux étudiants avec lesquels ils seront en stage.

Ils bénéficieront du suivi pédagogique par un cadre formateur référent pédagogique.

Reconnaissance entièrement automatique des crédits (après mobilité)

Comme expliqué dans le chapitre précédent, l'étudiant en mobilité entrante bénéficiera au même titre que chaque étudiant de notre logiciel de gestion de la formation. Ainsi chaque Unité d'Enseignement suivie fera l'objet d'octroi d'ECTS correspondant conformément au contrat signé avec l'établissement de départ. A la fin de chaque semestre ou chaque mobilité de stage, l'étudiant en mobilité entrante se verra remettre la fiche récapitulative des ECTS acquis signées par le Directeur de l'institut de formation après validation de la Commission d'Attribution des Crédits (instance de gouvernance de l'institut conformément au référentiel de formation français).

A ce jour, L'IFSI remet à chaque étudiant, le jour même de sa diplomation, le supplément au diplôme d'état d'infirmier Europass élaboré par la commission européenne, le conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES. Ce supplément vise à fournir des données indépendantes et suffisantes pour améliorer la "transparence" internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable des qualifications (diplômes, acquis universitaires, certificats, etc.). Il est destiné à décrire la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut des études accomplies avec succès par la personne désignée par la qualification originale à laquelle ce présent supplément est annexé. L'IFSI s'engage à créer un compte Europass Mobilité reconnu dans l'Europe et utiliser les outils développés.

Reconnaissance de la mobilité du personnel (après mobilité)

Les membres du personnel de l'IFPS qui souhaiteront bénéficier de la mobilité sortante dans le cadre du programme Erasmus+ seront encouragés et accompagnés. Dans un premier temps, il s'agira de préparer la mobilité des étudiants par la rencontre des partenaires d'accueil européens.

Par la suite, nous envisageons que les professionnels de l'IFPS puissent bénéficier de formation professionnelle inscrite au plan de formation continue de l'institut ou alors de participer à une action d'enseignement dans le pays de leur choix dans des projets à court terme.

Chaque mobilité fera l'objet d'un rapport écrit et d'une diffusion orale auprès de l'équipe pour partage d'expérience. La communication externe se fera également par le biais de nos réseaux sociaux et lors des journées Erasmus+ days annuelles. La rédaction d'articles à paraître dans la presse professionnelle est envisagée. Il s'agit de promouvoir le dispositif Erasmus+, le résultat de recherches effectuées et ainsi promouvoir la recherche au niveau européen.

Chaque apprentissage fera l'objet d'application dans le cadre des activités pédagogiques. Le projet d'établissement sera nourri par les expériences et apprentissages réalisés tant par les étudiants que les professionnels de l'institut de formation.

3.3 Cooperation projects

Activités de coopération

Promotion de projets de coopération

L'institut de formation souhaite développer son rayonnement international. La charte ECHE et le développement de programme de coopération sera un atout majeur pour l'atteinte de cet objectif. L'institut s'est doté depuis octobre 2023 d'un centre de simulation en santé innovant à destination tant de la formation initiale que continue à destination des professionnels. Cet outil de formation pourrait faire l'objet d'un contrat de coopération. Nous pourrions le mettre à disposition d'établissements partenaires. A ce jour, nous développons un partenariat avec le CeFoSS (Centre de Formation de Simulation en Santé) de notre établissement hospitalier de rattachement. Nous pourrions envisager des partenariats internationaux. Les échanges ainsi effectués permettront de développer la professionnalisation de chacun et la recherche en santé dans le cadre de la pédagogie.

Notre établissement bénéficie actuellement d'un accompagnement dans le domaine de la digitalisation et l'utilisation de l'intelligence artificielle pour une mise en œuvre courant année 2024. Les professionnels de l'institut de formation intéressés pourront s'engager dans les projets de coopération, notamment dans le domaine de l'innovation pédagogique, la digitalisation de la formation et l'utilisation de l'intelligence artificielle au service de l'apprentissage. Le partage d'expérience et les résultats obtenus pourront faire l'objet de diffusion au bénéfice du plus grand nombre. Du temps dédié pour cette activité sera dégagé puisqu'une des missions des formateurs en institut de formation en soins infirmiers consiste à réaliser des activités de recherche.

La recherche actuelle en pédagogie, montre que les Serious Games sont efficaces et permettent aux apprenants d'apprendre et stabiliser les connaissances. Après formation en Serious Game, une cadre de santé de l'IFSI a développé un escape game dans le cadre de l'UE 2.10 : infectiologie et hygiène. Forte de cette expérience, L'IFSI pourrait être moteur dans la formation, et l'accompagnement d'autres professionnels dans ce domaine.

Nous sommes en contact avec notre éco système et restons à l'écoute des besoins et des propositions de chacun de nos partenaires pour nous associer et participer aux différents projets de coopérations proposés.

L'institut se rapprochera de ses partenaires : Université Lyon 1, centre hospitalier Pierre Oudot et des autres instituts membre du consortium de Mobilité de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qu'il intégrera pour identifier des projets de coopération auxquels pourraient participer ses étudiant et ses personnels.

Engagement de soutien

L'institut s'engage à soutenir et à reconnaître l'engagement de ses étudiants et de son personnel dans les potentiels futurs projets de coopération européens et internationaux Erasmus+ tout au long de la phase de candidature et de mise en œuvre. Pour ce faire, une équipe dédiée au soutien administratif et à l'accompagnement des étudiants et du personnel est déjà mise en place :

- Yngrid ACHARD, Directrice de l'IFPS
- Florence DURAND Adjointe de Direction
- Corinne ARMANINI : responsable de la coordination des stages

- Pierre MOURDON, Isabelle CROUZOULON, Cécile BENETTI : Enseignants anglophones
- Cécile BENETTI : Enseignant parlant l'italien :
- Sylvie ZOCCA , adjointe administrative

Les procédures sur la mobilité sortante en stage déjà rédigées, les autres sont en cours d'élaboration. Dès l'obtention de la charte ECHE, elles seront au même titre que l'ensemble des autres documents disponibles sur notre site internet.

Comme évoqué précédemment, l'institut réalisera également une communication régulière sur les opportunités du programme en matière de coopération et de partage des réussites des étudiants et personnels ayant participé à un projet Erasmus+ lors de réunions, Erasmus days, publications internet,

Ce soutien permettra à ces étudiants/formateurs de s'investir dans de potentiels projets Erasmus+ et de développer le nombre de participations à ces derniers.

4. DECLARATIONS

Engagement envers la Charte ECHE

En déposant cette candidature, l'établissement :

- Reconnaît avoir lu et parfaitement compris et s'engage à appliquer/respecter tous les principes de la Charte ECHE.
- Accepte que la mise en œuvre de la Charte soit contrôlée par les agences nationales Erasmus+ et qu'une violation de la Charte puisse conduire au retrait du certificat par la Commission européenne.xx

OUI



European
Commission

CHARTER ERASMUS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR 2021-2027

La Commission européenne attribue la présente Charte à :
INSTITUT DE FORMATION AUX PROFESSIONS DE SANTE

L'Établissement s'engage à :

- respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion établis dans le programme Erasmus+.
- garantir un accès égal et équitable aux participants actuels et futurs de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion des personnes moins favorisées.
- assurer la reconnaissance pleine et automatique de tous les crédits (sur la base du système européen de transfert et d'accumulation de crédits — ECTS) obtenus grâce aux acquis d'apprentissage de manière satisfaisante au cours d'une période d'étude et/ou de stage à l'étranger, y compris lors d'une mobilité hybride.
- n'exiger, dans le cas de mobilité de crédits, aucun frais de la part des étudiants participant à la mobilité entrante, que ce soit pour leurs cours, leurs inscriptions, leurs examens ou leurs accès aux laboratoires et aux bibliothèques.
- assurer la qualité des activités de mobilité et des projets de coopération tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- mettre en œuvre les priorités du programme Erasmus+ :
 - en prenant les mesures nécessaires pour mettre en œuvre la gestion numérique des mobilités conformément aux standards techniques de l'Initiative de la « Carte étudiante européenne ».
 - en promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement dans toutes les activités liées au programme.
 - en encourageant la participation des personnes moins favorisées au programme.
 - en promouvant l'engagement civique et en encourageant les étudiants et le personnel à s'impliquer comme des citoyens actifs avant, pendant et après leur mobilité ou leur projet de coopération.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS DE MOBILITÉ

Avant la mobilité

- veiller à ce que les procédures de sélection pour les activités de mobilité soient équitables, transparentes, cohérentes et documentées.
- publier et mettre à jour régulièrement le catalogue de cours sur le site internet de l'établissement, bien avant les périodes de mobilité, de manière à ce qu'il soit accessible à toutes les parties prenantes et permette ainsi aux étudiants en mobilité de faire des choix en connaissance de cause concernant les cours qu'ils suivront.
- publier et mettre à jour régulièrement les informations sur le système de notation utilisé et les tableaux de répartition des notes pour tous les programmes d'études. Veiller à ce que les étudiants reçoivent des informations claires et transparentes sur les procédures de reconnaissance et de conversion des notes.
- organiser la mobilité à des fins d'études et d'enseignement uniquement dans le cadre d'accords préalablement conclus entre les établissements; ces accords établissent les rôles et responsabilités respectifs des différentes parties prenantes, ainsi que leurs engagements à l'égard des critères de qualité partagés dans le cadre de la sélection, de la préparation, de l'accueil, du soutien et de l'intégration des participants à la mobilité.
- s'assurer que les participants à des mobilités sortantes sont bien préparés pour leurs activités à l'étranger, y compris dans le cadre des mobilités hybrides, en proposant des activités leur permettant d'acquérir le niveau nécessaire de compétences linguistiques et de développer leurs compétences interculturelles.
- s'assurer que la mobilité des étudiants et du personnel est fondée sur un contrat pédagogique pour les étudiants et sur un contrat de mobilité pour le personnel, contrats validés au préalable entre les établissements d'origine et d'accueil, ou avec les entreprises et les participants à la mobilité.
- fournir aux participants à la mobilité entrante un soutien actif tout au long du processus de recherche d'un logement.
- fournir aux participants à la mobilité entrante et sortante une assistance relative à l'obtention d'un visa, si nécessaire.
- fournir aux participants à la mobilité entrante et sortante une assistance relative à l'obtention d'une assurance, si nécessaire.
- s'assurer que les étudiants ont connaissance de leurs droits et obligations tels que définis dans la Charte de l'étudiant Erasmus+.

Pendant la mobilité

- assurer l'égalité de traitement académique et la qualité des services aux étudiants en mobilité entrante.
- promouvoir des mesures qui garantissent la sécurité des participants à la mobilité entrante et sortante.
- intégrer les participants à la mobilité entrante à la communauté étudiante au sens large et à la vie quotidienne de l'établissement.
- mettre en place des systèmes appropriés de tutorat et de soutien à l'attention des participants à la mobilité, y compris pour les participants à des mobilités hybrides.
- fournir un soutien linguistique approprié aux participants en mobilité entrante.

Les encourager à agir en tant qu'ambassadeurs du programme Erasmus+ et à partager leur expérience de mobilité.

Après la mobilité

- fournir aux étudiants ayant participé à des activités de mobilité entrante et à leurs établissements d'origine des relevés de notes complets et précis, et ceci dans les délais impartis, concernant leurs résultats à la fin de la période de mobilité.
- veiller à ce que tous les crédits ECTS obtenus au titre des acquis d'apprentissage de manière satisfaisante au cours d'une période d'étude et/ou de stage à l'étranger, y compris lors d'une mobilité hybride, soient pleinement et automatiquement reconnus – comme convenu dans le contrat pédagogique – et confirmé par le relevé de notes et/ou le certificat de stage; transférer ces crédits sans délai dans le relevé de notes de l'étudiant, les comptabiliser en vue de l'obtention du diplôme de l'étudiant sans qu'aucun travail ou évaluation supplémentaire ne soit imposé à celui-ci et en assurer la traçabilité dans le relevé de notes de l'étudiant et dans le supplément au diplôme.
- veiller à faire figurer les activités de mobilité à des fins d'étude et/ou de stage ayant été menées de manière satisfaisante dans le relevé final des résultats obtenus par l'étudiant (le supplément au diplôme).
- encourager et soutenir les participants à la mobilité à leur retour afin qu'ils agissent en tant qu'ambassadeurs du programme Erasmus+, qu'ils promeuvent les avantages que présente la mobilité et s'engagent activement dans la création de communautés d'anciens étudiants.
- assurer la reconnaissance des activités d'enseignement et de formation entreprises par le personnel au cours de la période de mobilité, sur la base d'un contrat de mobilité et conformément à la stratégie de l'établissement.

LORS DE LA PARTICIPATION À DES PROJETS DE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE

- veiller à ce que les activités de coopération contribuent à la réalisation de la stratégie de l'établissement.
- promouvoir les possibilités offertes par les projets de coopération et fournir un soutien approprié aux membres du personnel et aux étudiants souhaitant participer à ces activités tout au long des phases de candidature et de mise en œuvre.
- veiller à ce que les activités de coopération aboutissent à des résultats durables et à ce que leurs retombées bénéficient à tous les partenaires.
- encourager les activités d'apprentissage par les pairs et exploiter les résultats des projets de manière à maximiser leurs retombées sur les individus, les autres établissements participants et, plus largement, l'ensemble de la communauté éducative.

AUX FINS DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI

- veiller à ce que la stratégie à long terme de l'établissement et sa pertinence par rapport aux objectifs et priorités du programme Erasmus+ soient décrites dans la déclaration en matière de stratégie Erasmus+.
- veiller à ce que les principes énoncés dans la Charte soient communiqués d'une manière appropriée et soient appliqués par le personnel à tous les niveaux de l'établissement.
- faire usage des lignes directrices relatives à la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur et de l'auto-évaluation de la Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur afin de garantir la pleine mise en œuvre des principes énoncés dans la Charte.
- assurer la promotion régulière des activités bénéficiant d'un soutien du programme Erasmus+, ainsi que de leurs résultats.
- présenter la Charte et la déclaration en matière de stratégie Erasmus+ y afférente de façon bien visible sur le site web de l'établissement et sur tous les autres canaux de communication pertinents.

L'Agence nationale Erasmus + et que le non-respect de l'un des principes et engagements susmentionnés peut conduire à son retrait par la Commission européenne.

Cachet

Institut de Formation
aux Professions de Santé
IFSI-IFAS-Formation Continue
16, Rue du Bachelet
38300 BOURGOIN-JALLIEU
Tél. : 04 69 15 76 60

Nom et signature du Représentant légal

Yngrid ACHARD
Directrice
IFSI-IFAS
Formation continue



Digitally sealed by the European Commission
Date: 2024.06.26 10:42:49 CEST

This electronic receipt is a digitally signed version of the document submitted by your organisation. Both the content of the document and a set of metadata have been digitally sealed.

This digital signature mechanism, using a public-private key pair mechanism, uniquely binds this eReceipt to the modules of the Funding & Tenders Portal of the European Commission, to the transaction for which it was generated and ensures its full integrity. Therefore a complete digitally signed trail of the transaction is available both for your organisation and for the issuer of the eReceipt.

Any attempt to modify the content will lead to a break of the integrity of the electronic signature, which can be verified at any time by clicking on the eReceipt validation symbol.

More info about eReceipts can be found in the FAQ page of the Funding & Tenders Portal.

<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/support/faq>